

FRANCE AMERIQUE LATINE

Fal : son histoire, son but, les services qu'elle propose...

Association de loi 1901, FRANCE AMERIQUE LATINE est officiellement reconnue et travaille avec différents organismes, institutions ou associations en France comme en Amérique Latine.

« FAL a pour but le constant renforcement des liens d'amitié et de coopération entre le peuple français et ceux de tous les pays d'Amérique Latine. Pour cela, elle fait connaître largement de façon objective la vie sociale, économique, culturelle, politique de ces pays (...). Elle manifeste également cette amitié et cette coopération par l'organisation de campagnes et de services de solidarité et défend particulièrement les Droits de l'Homme en Amérique Latine. » (*Article 2 des statuts*).

Association de plus de 35 ans d'existence, FRANCE AMERIQUE LATINE s'est doté depuis plus de 20 ans d'un **service voyages** que nous avons voulu différent. Le service voyage propose donc la découverte des richesses de ce magnifique continent en accord avec le but que nous poursuivons : découverte d'un pays, de sa richesse naturelle, historique, culturelle mais aussi de ses habitants, de leur structure de vie, de travail, de solidarité...

Nos séjours sont organisés en proposant selon les centres d'intérêts des participants, la visite d'écoles, d'universités, d'hôpitaux, d'usines, d'exploitations ou coopératives agricoles ou minières, d'associations... Nous organisons également des rencontres avec leurs différents responsables administratifs, techniques ou syndicaux etc...

Nos chantiers de solidarité qui ont commencé il y a maintenant plus de 20 ans se poursuivent dans une diversité que nous tentons chaque année d'enrichir.

Nous avons, dans ces toutes dernières années, cherché également à promouvoir des modes de découvertes différents tels que le logement chez l'habitant.

Agréments tourisme :

FAL est membre du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'éducation populaire), et possède l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » et l'agrément Tourisme 075.95.0039 délivré par le Ministère Jeunesse et Sport

L'UNAT, une certaine idée des vacances et des voyages.

FAL fait partie de l'Union Nationale des Associations de Tourisme regroupant aujourd'hui 39 associations soit un potentiel de 800 000 lits, 9 millions d'adhérents et un chiffre d'affaires annuel de 1 milliards d'euros.

Elle participe à l'organisation et au développement du tourisme, représente le tourisme associatif, défend les intérêts de ses adhérents. Elle gère un Fonds Mutuel de Solidarité assurant la garantie financière des associations membres.

Dans ses conditions, l'UNAT se porte caution de FAL pour garantir les engagements contractés par l'association à l'égard des acheteurs et ses prestations de services touristiques et le remboursement des



fonds déposés par ceux-ci à l'occasion d'une des opérations de voyages ou de séjours énumérés à l'article 1 et 25 de la loi du 13 Juillet 1992 (**FONDS MUTUEL DE SOLIDARITE**).
UNAT 8, rue César FRANK• 75015 PARIS• Téléphone 01 47 83 21 73

Des adhérents en sécurité

FRANCE AMERIQUE LATINE a souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance afin de garantir l'ensemble des voyages et séjours qu'elle propose.

L'assurance voyage avec notre partenaire TMS CONTACT* et la MAIF :

Lors de la souscription de vos voyages, nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance voyage afin d'être couvert à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenu au cours des voyages et séjours organisés par l'association, ainsi que le trajet pour se rendre au lieu de convocation du groupe et sur le trajet de retour au domicile à l'issue du voyage. Nous vous proposons deux options :

- **ASSURANCE ANNULATION COMPLEMENTAIRE** pour 35 € / personne (remboursement des frais d'annulation sous déduction d'une franchise de 15 € / personne sauf stipulation contraire) si le montant du voyage est inférieur à 3000 € ou 3,5 % du montant « total voyage » si celui-ci est supérieur à 3000 €.

Elle prends en compte l'annulation en cas de contre indication médicale, dommages matériel important, convocation administrative, obtention d'un emploi par l'ANPE, refus de votre visa ou perte de vos papiers d'identité, mutation professionnelle, modification ou suppression de vos congés payés par votre employeur ou la modification du voyage, les dommages ou perte de bagages, les frais médicaux à l'étranger, l'interruption du voyage, la responsabilité civile...

- **ASSURANCE MULTIRISQUES** : 50 € / personne (remboursement des frais d'annulation sous déduction d'une franchise de 15 € / personne sauf stipulation contraire) si le montant du voyage est inférieur à 3000 € ou 5 % du montant « total voyage » si celui-ci est supérieur à 3000 €

L'assurance multirisques prends en compte, en plus de ce qui est inclus dans l'assurance annulation complémentaire, l'assistance rapatriement et le retard d'avion.

** Ce résumé des garanties n'a pas de valeur contractuelle. Les conditions générales vous seront remises avec vos documents de voyages ou sur simple demande.*